

Cumul des températures *(cumul à partir du 1^{er} février- base 0°C - 18°C - Source : Météo France)*

Situation au 24 mars 2024				
	STATION	ALTITUDE	BASE 1^{er} FEVRIER 2024	BASE 1^{er} FEVRIER 2023
Basse altitude (<800m)	Le Collet de Dèze	485m	532°C	417°C
	Saint Etienne Vallée Française	518m	556°C	480°C
	Florac	590m	446°C	335°C
	Villefort	620m	465°C	350°C
	Mende ville	710m	388°C	282°C
	Montrodat	763m	361°C	282°C
	St Germain du Teil	775m	376°C	301°C
Demi-Montagne (800m – 950m)	Rousses	812m	392°C	299°C
	Le Pont de Montvert	875m	382°C	302°C
	Le Massegros	890 m	332°C	/
	Altier	900m	358°C	300°C
	La Salle Prunet	903m	364°C	274°C
	St Pierre des Tripiers	929m	352°C	269°C
	Mende Chabrits	935m	348°C	276°C
	Rimeize	939m	353°C	250°C
Plateaux d'altitude (950m – 1200m)	Gatuzières	965m	339°C	269°C
	Sauveterre	1018m	313°C	243°C
	Aumont Aubrac	1018m	270°C	197°C
	Bassurels	1042m	326°C	242°C
	Le Buisson	1088m	244°C	179°C
	Grandrieu	1163m	221°C	/
	Le Fau de Peyre	1163m	264°C	209°C
	Paulhac en Margeride	1175m	244°C	195°C
	Le Bleygard – bourg	1199m	276°C	221°C
Montagne (>1200m)	Châteauneuf de Randon	1247m	229°C	/
	La Panouse	1260m	214°C	172°C
	Le Bleygard	1418m	207°C	168°C

L'année 2024 semble très précoce et en avance d'environ 1 semaine / 10 jours comparé à l'année dernière.

Il faut donc adapter ses pratiques, que ce soit pour la fertilisation, comme pour les mises à l'herbe.

Conseil de la semaine : Fin du déprimage en Cévennes : les 500°C sont atteints ! Démarrage des mises à l'herbe en demi-montagne : nous sommes à 350°C ! Poursuite des apports d'azote sur les plateaux d'altitude et en Montagne.

En Cévennes, la fin du déprimage approche ! Pour les parcelles destinées à la fauche par la suite, il est temps de débrayer le pâturage : les 500°C base 1^{er} février sont atteints ! Pour les plus tardifs, il ne faut pas attendre d'avoir trop d'herbe pour sortir les animaux au risque de se faire déborder.



Quelques repères pour l'optimisation du pâturage

Hauteur d'herbe optimale pour la rentrée des animaux dans la parcelle (10 / 12 cm d'herbe).

Hauteur d'herbe pour la sortie des animaux de la parcelle (environ 5 cm : au niveau du talon de la botte).

Si vous faites pâturer en dessous de cette hauteur d'herbe, l'herbe mettra plus de temps à repartir.



Au-delà de 15 cm d'herbe : réserver pour la fauche !

A cette hauteur d'herbe, les animaux vont pâturer mais créer des refus qui devront être broyés.



Pour les zones de demi-montagne, les mises à l'herbe peuvent s'effectuer sur les parcelles les plus précoces : les 350°C sont atteints ! Attention cependant à la portance des sols.

Pour les plus tardifs, les fertilisations doivent se conclure pour limiter les risques de retrouver de l'azote soluble ou des effluents d'élevage dans les fourrages !



Pour les plateaux d'altitude et en montagne, les apports d'azote peuvent se poursuivre sur les céréales et les prairies. Avec les précipitations de ces derniers jours les conditions sont optimales ! Vigilance pour les sols argileux et les zones humides !
Les apports d'effluents doivent se terminer !

**L'épandage d'azote sur les prairies doit se faire de manière précoce et optimale !
Pour garder une bonne qualité de fourrage, et éviter de retrouver de l'azote soluble dans les fourrages :**



Délai de 45 jours
minimum



En agriculture biologique, l'épandage de bouchons de fientes de volaille s'effectue en altitude !

Financé par :



Avec la contribution financière du compte d'attribution spécifique de l'équipement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

**Pour plus d'informations vous pouvez contacter les conseillers spécialisés de la Chambre d'Agriculture au 04 66 65 62 00
Gabin SEZILLE (Agronomie)**

Retrouver tous les Infos Prairies sur le site de la Chambre d'Agriculture de la Lozère <https://lozere.chambre-agriculture.fr/>
Pour plus d'informations vous pouvez contacter Gabin Sezille : 04.66.65.62.00